



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

À une session ordinaire du conseil de la susdite Municipalité, tenue le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, et ce, conformément à la loi régie par le Code municipal du Québec.

**Session du
04-03-2019**

Sont présents : M. Alain Denis, maire suppléant

 Mme Ève Bachand, conseillère

 M. Jérôme Lebel, conseiller
 Miguel Ouellet, conseiller
 Alain Roy, conseiller

Est absent : M. Michel Lagacé, maire

Faisant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant.

Rosalie Roy, responsable des loisirs et Frédéric d'Andrieu, directeur général et secrétaire-trésorier, sont également présents.

1) **Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Denis, en tant que maire suppléant, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture de l'ordre du jour.

**2019-03-042
Adoption ordre
du jour**

2) **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Alain Roy**

Que soit ajouté le point suivant :

6.2.4. Acquisition de bornes de recharge pour voitures électriques

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-043
Adoption
procès-
verbaux**

3) **Lecture et adoption des procès-verbaux**

**Sur proposition de Miguel Ouellet
Appuyée par Alain Roy**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4) **Correspondances déposées**

8 février 2019

Louis-Antoine Varin, directeur, Direction des opérations financières et du suivi de programmes, MAMH

Avis de versement d'une aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

8 février 2019

Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement, direction générale des finances municipales, MAMH

Autorisation de cautionnement de la Corporation ICIE

15 février 2019

Bernard Deschamps, PDG, MMQ

Votre part de la ristourne 2018 de la MMQ

Février 2019

Vincent Couture, président, Action Chômage Kamouraska Inc.

Lettre de remerciement

4 mars 2019

Yvan Lavoie, président, Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Invitation souper de crabe et steak

5) **Contribuables et période de questions**

NIL

6) **Rapport des comités**

6.1. Voirie et aqueduc

6.1.1. **Rapport de l'inspecteur municipal**

En l'absence de M. Ghislain Ouellet, inspecteur municipal, c'est M. Frédéric d'Andrieu, directeur général et secrétaire-trésorier, qui fait la présentation de son rapport mensuel.

6.2. Loisirs & Culture

6.2.1. **Rapport du responsable des loisirs**

Mme Rosalie Roy, responsable des loisirs, fait la présentation de son rapport mensuel.

6.2.2. **Rapport du gérant d'aréna**

En l'absence de M. Jonathan Jalbert, gérant d'aréna, c'est M. Frédéric d'Andrieu, directeur général et secrétaire-trésorier, qui fait la présentation de son rapport mensuel.

6.2.3. **Implantation de l'Espace Li-CooL à la Maison des Jeunes Là-Ma-Zone de Saint-Cyprien**

Considérant les actions prévues au plan d'action 2017-2020 par l'équipe Littératie COSMOSS dans le cadre du déploiement du volet 3 du MEES, soit rejoindre les adolescents et les jeunes adultes dans les communautés, toujours dans un objectif de valorisation de la lecture et d'intégration à la vie quotidienne et impliquer les espaces jeunesse;

Considérant l'initiative Espace Li-CooL de COSMOSS se voulant un projet de collaboration pour favoriser la lecture chez les adolescents;

Considérant la volonté de la Maison des Jeunes Là-Ma-Zone de Saint-Cyprien de participer au projet et de se doter d'un Espace Li-Cool en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Cyprien et le Réseau-Biblio;

Considérant la demande d'implication de la Municipalité dans le projet afin que celle-ci agisse en tant que porteur et facilitateur;

Sur proposition de Alain Roy

Appuyée par Miguel Ouellet

Que l'on délègue Monsieur Frédéric d'Andrieu, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de signer pour et au nom de la Municipalité l'entente d'implantation d'un Espace Li-CooL à la Maison des Jeunes Là-Ma-Zone de Saint-Cyprien.

Adoptée à l'unanimité

6.2.4. **Acquisition de bornes de recharges pour voitures électriques**

Considérant l'intérêt de tenir à jour les infrastructures municipales;

Considérant l'intérêt grandissant et de plus en plus marqué de la population pour les véhicules électriques;

2019-03-044
Espace Li-
CooL

2019-03-045
bornes de
recharge

Considérant l'offre de service présentée par l'entreprise Les Électriciens Desjardins de Rivière-du-Loup pour la vente et l'installation de deux (2) bornes pour véhicules électriques au montant de 6 317,88 \$, taxes incluses;

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Ève Bachand**

Que l'offre de service de l'entreprise Les Électriciens Desjardins soit acceptée et que l'on procède à l'installation des bornes dès que la température le permettra.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Incendie & Protection civile

6.3.1. **Rapport du responsable des services incendie**

En l'absence de M. Christian Ouellet, responsable des services incendie, c'est M. Frédéric d'Andrieu, directeur général et secrétaire-trésorier, qui fait la présentation de son rapport mensuel.

**2019-03-046
Remorque SSI**

6.3.2. **Acquisition d'une remorque de transport pour le véhicule tout-terrain et le traîneau d'évacuation du SSI**

Considérant l'intérêt de protéger le véhicule tout-terrain et le traîneau d'évacuation du service de sécurité incendie de la Municipalité lors de leur transport quand ces équipements doivent être dépêchés sur les lieux d'un incident;

Considérant une aide octroyée aux municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup par le programme d'aide aux services d'urgence en milieux isolés (SUMI) dont le résiduel au montant de 6 018,00 \$ est attribué à Saint-Cyprien;

Considérant les soumissions reçues pour une remorque fermée d'au moins 18 pieds de long en acier galvanisé et avec des accessoires se présentant telles que :

Les Remorques JPG inc.	13 679,49 \$ taxes incluses
Remorque de l'Isle	14 804,98 \$ taxes incluses

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Miguel Ouellet**

Que l'on fasse l'acquisition d'une remorque pour le SSI telle que soumissionnée par l'entreprise les Remorques JPG inc. au montant de 13 679,49 \$.

Adoptée à l'unanimité

6.4. S.D.E. & Comité Touristique

**2019-03-047
Programme
APEPR**

6.4.1. **Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme APEPR**

Considérant que le MFFP est présentement en appel de proposition de projets dans le cadre du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR);

Considérant que l'Éco-Site de la Tête du Lac Témiscouata est l'OBNL gestionnaire du site de la tête du Lac Témiscouata depuis 2002;

Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien désire appuyer le projet de diversification de l'offre de service de l'Éco-site de la Tête du Lac Témiscouata, qui prévoit notamment la construction d'une rampe de mise à l'eau (débarcadère);

**Sur proposition de Alain Roy
Appuyée par Miguel Ouellet**

De mandater l'Éco-Site de la Tête du Lac Témiscouata afin de compléter et de soumettre une demande d'assistance financière au nom de la municipalité de Saint-Cyprien dans le cadre du programme APEPR du MFFP;

D'autoriser Monsieur Jean Bachand, président de l'Éco-site de la Tête du Lac Témiscouata, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente finale, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6.5. Rapport du maire

2019-03-048
semaine
nationale de la
santé mentale
2019

6.5.1. **Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit-être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Ève Bachand

Que l'on proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-049
MDJ 2019

6.5.2. **Aide financière à la Maison des jeunes de Saint-Cyprien pour sa programmation 2019**

Considérant la lettre d'attention acheminée à ce conseil afin de solliciter une commandite de sa part dans le cadre de la programmation 2019 des activités de la Maison des Jeunes de Saint-Cyprien;

Sur proposition de Miguel Ouellet
Appuyée par Jérôme Lebel

Qu'un montant de 500,00 \$ soit versé à la Maison des Jeunes de Saint-Cyprien dans le cadre de sa programmation 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-050
Soutien fonds
PA.RI.CI.

6.5.3. **Aide financière au Fonds de dépannage PA.RI.CI./camps de vacances**

Considérant la demande d'aide financière déposée par le fonds de dépannage PA.RI.CI. pour financer l'accès au camp de vacances des enfants démunis;

Considérant la participation de la Municipalité à la hauteur de 50,00 \$ à ce programme pour l'édition 2018 adoptée par la résolution 2018-03-042;

Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Alain Roy

Que l'on renouvelle l'octroi d'une aide financière de 50,00 \$ pour soutenir le fonds de dépannage PA.RI.CI.

Adoptée à l'unanimité

7) **Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier**

7.1. **Dépôt de la lettre de renonciation à son poste de conseiller numéro 4 de M. Enrico Bélanger**

Le 4 février dernier, M. Enrico Bélanger, conseiller municipal numéro 4, a renoncé avec regret à son poste et à ses tâches de conseiller municipal. Il a remis comme il se doit une lettre à cet effet à M. Frédéric d'Andrieu, secrétaire-trésorier.

Il tient à remercier et à offrir ses marques de respect à tous les membres et anciens membres du conseil avec qui il a eu la chance de travailler, notamment MM. Michel Lagacé et Alain Denis. Il tient également à noter que cette situation est bien contre son gré et qu'il garde et gardera un intérêt particulier pour le milieu municipal et pour sa communauté.

7.2. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4

Attendu que le mandat du conseiller numéro 4, M. Enrico Bélanger, a pris fin le 4 février 2019;

Attendu que ce 4 mars 2019, un avis de vacance du poste de conseiller numéro 4 est déposé par le secrétaire-trésorier de la Municipalité à la présente séance du conseil;

Attendu que la vacance au poste de conseiller numéro 4 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

Attendu que le poste de conseiller numéro 4 doit ainsi être comblé par une élection partielle;

Le secrétaire-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 4 de la Municipalité de Saint-Cyprien et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 12 mai 2019.

2019-03-051
modif. normes
du travail

7.3. Modification du manuel regroupant les conditions de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Cyprien en vue de se conformer aux réformes de la Loi sur les normes du travail

Considérant l'entrée en vigueur le 1er janvier 2019 de la loi 176 apportant certaines modifications à la *Loi sur les normes du travail*;

Considérant que la loi 176 prescrit à tous les employeurs de se doter, à partir du 1er janvier 2019, d'une politique de prévention du harcèlement, ce qui a été fait lors de la séance du 4 février dernier;

Considérant qu'entre autres, la loi 176 prescrit dorénavant cinq (5) jours de congé, dont deux (2) avec salaire, en cas de décès d'un proche d'un ou d'une employée;

Considérant qu'entre autres, la loi 176 est venue introduire une définition plus large du terme « parent »;

Considérant qu'entre autres, la loi 176 prescrit dorénavant deux (2) jours de congé payés par année en raison d'une maladie, de don d'organes ou de tissus, d'accident, de violence conjugale, de violence à caractère sexuel ou en raison d'un acte criminel ou pour prendre soin d'un parent ou d'une personne auprès de laquelle elle agit comme proche aidant pour tout employé(e) cumulant trois (3) mois de service continu;

Considérant qu'entre autres, la loi 176 prescrit dorénavant au moins trois (3) semaines de vacances par année pour tout employé(e)s ayant cumulé trois (3) ans d'expérience;

Sur proposition de Alain Roy **Appuyée par Jérôme Lebel**

Que le manuel regroupant les conditions de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Cyprien soit modifié afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur les normes du travail.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-052
jours fériés

7.4. Modification du nombre de jours fériés inscrits dans le manuel regroupant les conditions de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Cyprien

Considérant que le nombre de jours fériés auxquels inscrits dans le manuel regroupant les conditions de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Cyprien et auxquels tous les employés ont minimalement droit est actuellement fixé à dix (10);

Considérant que certains contrats de travail actifs donnent droit à 13 jours de congé fériés à certains employés créant ainsi un déséquilibre dans les conditions de travail des employés municipaux;

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Ève Bachand**

Que l'on fasse passer de dix (10) à 13 le nombre de jours fériés auxquels inscrits dans le manuel regroupant les conditions de travail des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Cyprien et auxquels tous les employés ont minimalement droit.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-053
Incident
déneigement**

7.5. Demande de remboursement de frais découlant d'un incident mineur lors des travaux de déneigement

Considérant un incident mineur ayant eu lieu le 8 février 2019 où le véhicule de déneigement accidentellement heurté le rétroviseur de la voiture de Mme Marie-Ève Ouellet;

Considérant que Mme Ouellet demande à la municipalité le remboursement des dépenses de réparation de son véhicule dont le montant s'élève à 299,65 \$;

Considérant la présentation des pièces justificatives de Mme Ouellet;

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Alain Roy**

Que l'on rembourse les frais occasionnés à Mme Ouellet pour un montant de 299,65 \$

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-054
Adoption des
comptes**

8) Lecture et adoption des comptes

**Sur proposition de Jérôme Lebel
Appuyée par Ève Bachand**

Que les comptes présentés à ce jour,

Salaires :	50 318,53 \$
Comptes compressibles :	130 391,80 \$
Comptes incompressibles :	32 608,56 \$
Remises provinciale et fédérale :	17 777,54 \$

soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

9) Engagement de crédits

Je soussigné Frédéric d'Andrieu, secrétaire-trésorier, certifie aux membres du conseil municipal qu'une partie des comptes à payer en date du 28 février 2019 le seront à même la marge de crédit du compte 108.

10) affaires nouvelles

NIL

**2019-03-055
Levée
assemblée**

11) Clôture et levée de l'assemblée

**Sur proposition de Miguel Ouellet
Appuyée par Ève Bachand**

Que l'on propose la levée de la réunion à 20 h 48.

Adoptée à l'unanimité

AD/FD

Le maire suppléant

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Alain Denis

Frédéric d'Andrieu

